

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 767

1^{er} août 2005

SOMMAIRE

AF International Holding S.A., Luxembourg	36814	Europrop Luxembourg II S.A., Luxembourg	36800
AF International Holding S.A., Luxembourg	36815	Fedi S.A.H., Luxembourg	36785
AF International S.A., Luxembourg	36812	Fenster-Eck, S.à r.l., Kopstal	36805
AF International S.A., Luxembourg	36814	Filiaris S.A., Luxembourg	36800
Appi Lux, S.à r.l., Luxembourg	36810	Filiaris S.A., Luxembourg	36800
Arix International Ballasini & Melegari S.C.A., Luxembourg	36776	Filiaris S.A., Luxembourg	36801
Arix International Ballasini & Melegari S.C.A., Luxembourg	36776	Fortis L Fix, Sicav, Luxembourg	36812
Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Münsbach	36812	Gambro Reinsurance S.A., Luxembourg	36770
B03 S.A., Luxembourg	36804	Glencore Finance (Europe) S.A., Luxembourg	36788
Bart Investments S.A., Luxembourg	36788	Happy Days, S.à r.l., Luxembourg	36815
BE Holdings S.A., Luxembourg	36792	HSNH Limited S.A., Luxembourg	36776
Becom International S.A., Luxembourg	36789	Ikogest S.A., Bertrange	36811
Brack Real Estate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	36773	INM, S.à r.l., Kopstal	36806
Brack SER Consulting (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	36792	Jacmel Lux, S.à r.l., Luxembourg	36805
Brack SER Real Estate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	36807	Ki & Co S.C.A., Luxembourg	36791
BT Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	36773	Lateena, S.à r.l., Luxembourg	36805
BT Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	36773	Luvenga S.A., Luxembourg	36802
Burolux S.A., Bettembourg	36806	(Les) Mares International S.A., Luxembourg	36807
Cartrade-Automobile S.A., Bartringen	36770	Mason S.A., Luxembourg	36807
Clay Tiles Investment, S.à r.l., Luxembourg	36791	MCM International S.A., Luxembourg	36785
Collie S.A., Luxembourg	36816	Misurf S.A., Luxembourg	36788
Comako, S.à r.l., Kopstal	36806	Nicoma, S.à r.l., Kopstal	36805
Construction Nico Maréchal, S.à r.l., Kopstal	36805	Parcofin S.A., Luxembourg	36793
De Mello Holding S.A., Luxembourg	36796	Performa Fund Sicav, Luxembourg	36807
Diotech A.G., Luxembourg	36789	Property Langenfeld, S.à r.l., Luxembourg	36793
Donaldson Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	36770	S4VI S.A., Luxembourg	36773
Electricité du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	36799	Sematron International S.A., Luxembourg	36792
Encyclopaedia Universalis S.A., Luxembourg	36793	Seve S.A., Luxembourg	36803
Euro Assets Management S.A., Luxembourg	36816	Socamil S.A., Luxembourg	36801
European Car Trading S.A., Luxembourg	36785	SOTRAI, Société de Transports Internationaux, S.à r.l., Pétange	36816
European Federation of Railways Trackworks Contractors, A.s.b.l., Pétange	36801	Surf International S.A., Luxembourg	36799
		Svelt'House S.A., Luxembourg	36804
		Symas S.A., Remich	36806
		Techni Concept Menuiserie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	36806
		Uespelter Shop, S.à r.l., Aspelt	36807
		Unirose International S.A., Luxembourg	36799
		Vega Net S.A., Luxembourg	36791
		Vison S.A.H., Luxembourg	36791

GAMBRO REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 30.666.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire du 21 janvier 2005

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Ingemar Danielsson de son mandat d'Administrateur à compter du 21 janvier 2005.

Le Conseil élit Administrateur et Président du Conseil d'Administration Monsieur Ulf Jonsson, en remplacement de Monsieur Ingemar Danielsson.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour la société GAMBRO REINSURANCE
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024567.3/682/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2005.

DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.352.400,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.029.

En date du 4 mars 2005 l'actionnaire unique a accepté:

* la nomination de Jay Lowell Ward, avec adresse professionnelle en tant que au Interleuvenlaan, 1, B-3001 Leuven, en tant que gérant pour une durée indéterminée,

* la nomination de Arthur De Bondt, avec adresse professionnelle au Interleuvenlaan, 1, B-3001 Leuven, en tant que gérant pour une durée indéterminée,

* la démission de Monsieur Geert Henk Touw en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028908.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

CARTRADE-AUTOMOBILE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8070 Bartringen, Zone d'Activités Bourmicht 5.
H. R. Luxemburg B 107.039.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünf, den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Fernand Zanen, Direktor, geboren in Esch-sur-Alzette, am 22. September 1962, wohnhaft in L-8314 Capellen, 18, Domaine Beaulieu.

2. Herr Patrick Konsbruck, Direktor, geboren in Grevenmacher, am 6. Januar 1961, wohnhaft in L-5958 Itzig, 8, rue Espen,

hier vertreten durch Herrn Fernand Zanen, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

3. Herr Stephan Kordian, Verkäufer, geboren in Frechen (Deutschland), am 1. Mai 1979, wohnhaft in D-54309 Newel, Aacherstrasse 3 (Deutschland).

4. Herr Stefan Tusseng, Verkäufer, geboren in Trier (Deutschland), am 18. Dezember 1974, wohnhaft in D-54668 Niederweis, Hohjunk 1 (Deutschland).

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung CARTRADE-AUTOMOBILE S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bartringen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwi-

schen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf und der Verkauf von Neuwagen und Gebrauchtwagen sowie der Verkauf von Reifen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in hundert (100) Aktien von jeweils drei hundert zehn Euro (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag des Monats Juni um 16.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1. Herr Fernand Zanen, vorgeannt, fünf und zwanzig Aktien	25
2. Herr Patrick Konsbruck, vorgeannt, fünf und zwanzig Aktien	25
3. Herr Stephan Kordian, vorgeannt, fünf und zwanzig Aktien	25
4. Herr Stefan Tusseng, vorgeannt, fünf und zwanzig Aktien	25
Total: hundert Aktien	100

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.
2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2006 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausend vier hundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8070 Bartringen, Zone d'Activités Bourmicht 5.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Fernand Zanen, Direktor, geboren in Esch-sur-Alzette, am 22. September 1962, wohnhaft in L-8314 Capellen, 18, Domaine Beaulieu.
 - b) Herr Stephan Kordian, Verkäufer, geboren in Frechen (Deutschland), am 1. Mai 1979, wohnhaft in D-54309 Newel, Aacherstrasse 3 (Deutschland).
 - c) Herr Stefan Tusseng, Verkäufer, geboren in Trier (Deutschland), am 18. Dezember 1974, wohnhaft in D-54668 Niederweis, Hohjunk 1 (Deutschland).
4. Zum Kommissar wird ernannt:
 - Frau Valérie Serra, Buchhalterin, geboren in Thionville (Frankreich), am 4. mai 1967, wohnhaft in F-57330 Hettange-Grande, 69, rue Charles de Gaulle (Frankreich).
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.
6. Gebrauch machend vom durch Artikel sieben (7) der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Stefan Tusseng, vorgeannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: F. Zanen, S. Kordian, S. Tusseng, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2005, vol. 531, fol. 19, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Junglinster, den 8. April 2005.

J. Seckler.

(028797.3/231/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. **BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à. r.l.**)
Capital social: EUR 38,098,400.-

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 71.594.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, LSO BD00389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(028956.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. **BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à. r.l.**)
Capital social: EUR 38.098.400.-

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 71.594.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2005

Les mandats de Mme Katinka Van Mourik, MM. Pierre Metzler, Michel Bulach et Georges Gudenburg, en tant que gérants de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028951.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BRACK REAL ESTATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.918.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 28 mars 2005 que le gérant B actuel, M. Shimon Weintraub, avec adresse au 28, Bezalel Street, Ramat Gan, a été changé, avec effet au 1^{er} avril 2005, et remplacé par M. Peter Blauw, avec adresse professionnelle au 59, Haaksbergweg, 1101 BR Amsterdam, avec effet au 1^{er} avril 2005.

Luxembourg, le 28 mars 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028971.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

S4VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 107.035.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société DELTA PRODUCTION S.A., établie et ayant son siège social Via Espana 122, Bankboston Building 8th Floor, Panama-City, (République de Panama);

2. La société des Iles Vierges Britanniques BOPARK INTERNATIONAL INC., établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175 (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de S4VI S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société DELTA PRODUCTION S.A., prédésignée, neuf cent quatre vingt dix neuf actions	999
2. La société BOPARK INTERNATIONAL INC., prédésignée, une action.	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christophe Antinori, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;
 - b) Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant à L-8217 Marner, 9, rue Op Bierg;
 - c) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnuau (France).
4. Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire est fixée à six ans.
6. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2005, vol. 531, fol. 17, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2005.

J. Seckler.

(028776.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

36776

ARIX INTERNATIONAL BALLASINI & MELEGARI S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.064.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Signature.

(029045.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ARIX INTERNATIONAL BALLASINI & MELEGARI S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 décembre 2004

Sont nommés au conseil de surveillance, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029043.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

HSHN LIMITED S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 107.037.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und fünf, dem ersten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Camille Mines, Notar im Amtswohnsitz zu Capellen.

Sind erschienen:

1) Die HSH NORDBANK AG, mit Gesellschaftssitz in Hamburg und Kiel, eingetragen im Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRB 87366 und im Amtsgericht Kiel unter der Nummer HRB 6127, vertreten durch Frau Birgit Hagen, Leiterin Beteiligungssteuerung, wohnhaft in Hamburg, und Dr. Reinhard Schmid, Leiter Beteiligungen / Research, wohnhaft in Bad Bramstedt, handelnd durch die Luxemburger Niederlassung, mit Geschäftsadresse in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, hier vertreten durch RA Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Untervollmacht gegeben von RA André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, Bevollmächtigter gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Hamburg am 31. März 2005.

2) Die NIEDERELBE BETEILIGUNGS GmbH, mit Gesellschaftssitz in Hamburg, eingetragen im Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRB 26862, vertreten durch Herrn Nils Holthusen, Prokurist, wohnhaft in Hamburg, und Olaf Zaremski, Prokurist, wohnhaft in Hamburg, hier vertreten durch RA Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Untervollmacht gegeben von RA André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, Bevollmächtigter gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Hamburg am 31. März 2005,

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der HSH N LIMITED (vormalige HSH NORDBANK (GUERNSEY) LIMITED) («die Gesellschaft»), einer Aktiengesellschaft gemäß dem Recht von Guernsey, mit Gesellschaftssitz in GY1 1EW, C.I., Guernsey, Elisabeth House, Les, ruelles Brayes, St. Peter Port,
um eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten.

Die Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, ersuchen den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben und den Vollmachten der vertretenen Aktionäre einregistriert zu werden.

In Anbetracht der Anwesenheit beziehungsweise der Vertretung sämtlicher Aktieninhaber ist die Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt und kann über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

II. das Kapital der Gesellschaft beläuft sich zum Zeitpunkt vor der Entscheidung der Verlegung des Gesellschaftssitzes auf einhundertzehn Millionen Euro (110.000.000,- EUR);

III. der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat in einer Sitzung in Guernsey, am 22. Februar 2005, sowie die Gesellschafter durch Beschluss vom 8. März 2005 entschieden, dass die Gesellschaft in Guernsey nicht weiter existiert, sondern nach Luxemburger Recht weiter bestehen soll und der Sitz sowie die Leitung der Gesellschaft nach Luxemburg verlegt werden;

IV. aus der Abschlussbilanz der Gesellschaft zum 31. März 2005 geht hervor, dass die Aktiva der Gesellschaft sich auf achthunderteinundachtzig Millionen dreiunddreißigtausend fünfhundertneunddreißig Euro und achtzehn Eurocent (881.033.539,18 EUR) belaufen; aus einem Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers KPMG AUDIT, S.à r.l., geht hervor, dass nach Verlegung des Sitzes, der Wert der Gesellschaft mindestens dem Kapital der Gesellschaft entspricht, welches sich auf einhundertzehn Millionen Euro (110.000.000,- EUR) beläuft.

Die Kopien des Beschlusses der Sitzung des Verwaltungsrats, des Beschlusses der Gesellschafter, der Abschlussbilanz und dem Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers bleiben dieser Urkunde beigegeben, nachdem sie ne varietur von den Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, und dem instrumentierenden Notar unterzeichnet wurden und werden mit dieser Urkunde einregistriert.

V. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes sowie der Leitung der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. April 2005, 0.00 Uhr, von Guernsey nach Luxemburg, welches einen Wechsel der Nationalität der Gesellschaft, die nunmehr eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts werden soll, mit sich bringt;

2. Weiterführung der Gesellschaft in Form einer Luxemburger Aktiengesellschaft mit der Gesellschaftsbezeichnung HSHN LIMITED S.A., sowie komplette Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um sie in Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen Luxemburgs zu bringen;

3. Annahme der Bilanz sowie der Eröffnungsbilanz der Gesellschaft als Luxemburger Aktiengesellschaft;

4. Festlegung des Gesellschaftssitzes in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet;

5. Bestimmung der Anzahl und Benennung der Verwaltungsratsmitglieder, sowie des Wirtschaftsprüfers.

Dies vorausgeschickt, trafen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Gesellschaftssitz sowie die Leitung der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. April 2005, 0.00 Uhr, von Guernsey nach Luxemburg zu verlegen. Aufgrund dieser Verlegung beschließen die Gesellschafter, die Nationalität der Gesellschaft abzuändern, damit diese die Form einer Luxemburger Aktiengesellschaft annehmen kann.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Weiterführung der Gesellschaft in Form einer Luxemburger Aktiengesellschaft mit der Gesellschaftsbezeichnung HSHN LIMITED S.A., sowie die komplette Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um sie in Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen Luxemburgs zu bringen, dies wie nachfolgend beschrieben:

Art. 1. Form und Bezeichnung. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung HSHN LIMITED S.A. (die Gesellschaft).

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann, durch einen, gemäß den in Artikel 22 vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffenen, Beschluss der Generalversammlung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Bank- und Finanzgeschäften aller Art für eigene und dritte Rechnung im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland sowie aller Operationen, die damit direkt oder indirekt zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen sowie Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft kann generell alle Operationen tätigen, welche zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einhundertzehn Millionen Euro (EUR 110.000.000,-) und ist eingeteilt in einhundertzehn Millionen (110.000.000) Aktien ohne Nennwert.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Art. 6. Aktien der Gesellschaft. Die Aktien der Gesellschaft sind und bleiben Namensaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs (Name und Wohnsitz / Gesellschaftssitz), die Zahl seiner Aktien, das eingezahlte Kapital pro Aktie und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird.

Der Erwerb eigener Aktien ist unter denen vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen möglich.

Art. 7. Abtretung der Aktien. Die Abtretung der Aktien geschieht durch eine Übertragungserklärung, die in das Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Diese Eintragung muss von dem Abtretenden und von dem Erwerber oder deren Bevollmächtigten datiert und unterzeichnet werden. Die Gesellschaft kann auch die Abtretung der Aktien mittels anderer Schriftstücke annehmen.

Art. 8. Schuldverschreibungen. Wenn die Gesellschaft Schuldverschreibungen ausgeben wird, so bleiben diese Schuldverschreibungen in Namensform (namentliche Schuldverschreibungen) und können unter keinen Umständen in Schuldverschreibungen auf den Inhaber umgewandelt werden.

Art. 9. Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft. Jede ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft repräsentiert alle Aktieninhaber der Gesellschaft.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt am zweiten Mittwoch des Monats März um 11.00 Uhr. Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Die ordentliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn, laut Verwaltungsrat, außerordentliche Ereignisse dies verlangen.

Andere Aktionärsversammlungen der Gesellschaft können am Ort und zu der Zeit abgehalten werden die im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben sind.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Vollmacht und Einberufungsschreiben. Einberufung und Beschlussfähigkeit der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft sind vom Gesetz bestimmt, wenn nicht anders im Einberufungsschreiben vorgesehen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Jeder Aktionär kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht (per Brief, Fax, Telegramm usw.) durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Soweit vom Gesetz oder der Satzung nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und bezeichnen sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert, so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 11. Verwaltung und Aufsicht. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und die in A-Mitglieder und B-Mitglieder eingeteilt werden können. Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf nicht sechs Jahre überschreiten.

Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Tantiemen sowie die Dauer ihrer Mandate.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen und ein neues Mitglied bestellen.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder werden von der außerordentlichen Generalversammlung bestellt, die sofort nach der Gründung der Gesellschaft abgehalten wird.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratssitzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen, respektiv bestätigt.

Art. 12. Sitzungen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen sowie einen Sekretär, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und der die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sowie der Generalversammlung zu Protokoll führt.

Der Vorsitzende erlässt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag von zwei Mitgliedern.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Sekretär (falls vom Verwaltungsrat ernannt) oder ein Mitglied des Verwaltungsrates informiert alle Verwaltungsratsmitglieder schriftlich (wenigstens 24 Stunden im voraus) über das Datum der Sitzung des Verwaltungsrates, außer in Dringlichkeitsfällen. Worin ein solcher Dringlichkeitsfall besteht, muss im Einberufungsschreiben erläutert sein. Eine schriftliche Einberufung ist nicht nötig, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder repräsentiert sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratssitzung informiert wurden, sowie über deren Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich (per Brief, Fax, Telegramm usw) auf eine schriftliche Einberufung verzichten. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmendes Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist und, falls anwendbar, sofern je ein A-Mitglied und ein B-Mitglied vorhanden oder rechtmäßig vertreten sind. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Beschlüsse können auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail. Der Umlaufbeschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen und muß von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied unterschrieben sein. Als Datum eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift.

Art. 13. Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates. Das Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates wird vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Kopien oder Auszüge dieser Protokolle, die vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden müssen, werden vom Sekretär (falls ernannt) oder von einem Mitglied des Verwaltungsrates unterschrieben.

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates verpflichten die Gesellschaft nicht wirksam gegenüber Dritten durch ihre alleinige Unterschrift, außer wenn der Verwaltungsrat bestimmt hat, dass ihre alleinige Unterschrift die Gesellschaft wirksam gegenüber Dritten verpflichtet.

Art. 15. Entgegengesetzte Interessen. Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Art. 16. Übertragung der Befugnisse. Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Die Übertragung auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Art. 17. Verpflichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist wirksam verpflichtet gegenüber Dritten durch 1) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder, falls anwendbar, die gemeinsame Unterschrift von einem A-Mitglied und einem B-Mitglied des Verwaltungsrates oder 2) durch die alleinige Unterschrift einer vom Verwaltungsrat befugten Person.

Art. 18. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer. Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird von einem im Großherzogtum Luxemburg zugelassenen Wirtschaftsprüfer geprüft. Der Verwaltungsrat wählt den Wirtschaftsprüfer vor Eröffnung der Generalversammlung jeweils für das neue Geschäftsjahr. Der Verwaltungsrat teilt der Generalversammlung mit, wen er zum Wirtschaftsprüfer gewählt hat.

Art. 19. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Zuführung der Gewinne. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen (angegebenen oder, des unter denen in Artikel 5 vorgesehenen Bedingungen, erhöhten bzw. herabgesetzten) Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung. Die Generalversammlung bestimmt ebenso ob Dividenden an die Aktionäre ausgeschüttet werden oder nicht. Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen, vom Verwaltungsrat festgesetzter Währung, ausbezahlt werden.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 21. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, gefasst unter den Bedingungen vorgesehen in Artikel 22 für die Abänderung von dieser Satzung, aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einen oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und Tantiemen des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrats durchgeführt.

Art. 22. Abänderung der Satzung. Diese Satzung kann, von Zeit zu Zeit, abgeändert werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, unter den, vom abgeänderten Gesetz von 1915 über Handelsgesellschaften vorgesehenen, Mehrheits- und Anwesenheitsbedingungen.

Art. 23. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

Der Wert der Gesellschaft wurde analog zu Artikel 26-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, durch den unabhängigen Wirtschaftsprüfer KPMG AUDIT, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, begutachtet, dessen Schlussfolgerung wie folgt lautet:

«Als Schlussfolgerung unserer Prüfung bescheinigen wir hiermit, dass uns keine Umstände bekannt geworden sind, die darauf hindeuten würden, dass der Wert der Gesellschaft nicht mindestens dem Kapital der Gesellschaft nach Sitzverlegung entspricht.»

Besagtes Gutachten, ne varietur unterzeichnet, wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Bilanz zum 31. März 2005 anzunehmen, sowie diese als Eröffnungsbilanz der Gesellschaft als Luxemburger Aktiengesellschaft zu betrachten.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Sitz der Gesellschaft in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet festzulegen.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei (3) festzusetzen. Werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt, dies für eine Dauer von einem Jahr:

Herr Andreas Duden, mit Geschäftadresse in Moorgate Hall, 155 Moorgate, London EC216UJ, geboren in Hamburg, am 28. Dezember 1960;

Herr Wolfgang Dürr, mit Geschäftadresse in 2, rue Monnet, L-2180 Luxembourg, geboren in Iphofen, am 18. August 1956;

Herr Paul Harr, mit Geschäftadresse in 2, rue Monnet, L-2180 Luxembourg, geboren in Nagold, am 23. Oktober 1953.

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an Herrn Wolfgang Dürr zu übertragen.

Als Wirtschaftsprüfer wird für die Dauer von einem Jahr KPMG AUDIT, S.à r.l., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, genannt.

Kosten

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.107.500,-

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Deutsch gefasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Follows the English version:

In the year two thousand five, on the first of April.

Before Us, Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen.

There appeared:

1) HSH NORDBANK AG, having its registered office in Hamburg and Kiel, registered at the «Amtsgericht» of Hamburg under the number HRB 87366 and at the «Amtsgericht» of Kiel under the number HRB 6127, represented by Mrs. Birgit Hagen, Leiterin Beteiligungssteuerung, residing in Hamburg, and Dr. Reinhard Schmid, Leiter Beteiligungen / Research, residing in Bad Bremsted, acting through its Luxembourg Branch, with offices in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, here duly represented by Mr. Christian Jungers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, on substitution of Mr. André Marc, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamburg, on March 31, 2005.

2) NIEDERELBE BETEILIGUNGS GmbH, having its registered office in Hamburg, registered at the «Amtsgericht» of Hamburg under the number HRB 26862 represented by Mr. Niles Holthusen, Prokurist, residing in Hamburg, and Mr. Olaf Zaremski, Prokurist residing in Hamburg here duly represented by Mr. Christian Jungers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, on substitution of Mr. André Marc, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamburg, on March 31, 2005,

in their capacity as shareholders of HSH N LIMITED (formerly HSH NORDBANK (GUERNSEY) LIMITED) (the Company), a public limited liability company existing and organised under the laws of Guernsey, having its registered office in GY1 1EW, C.I., Guernsey, Elisabeth House, Les, ruettes Brayes, St. Peter Port,

for the purposes of holding an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Company.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. It appears from an attendance list established that the entirety of the share capital of the Company is present or duly represented at this Meeting. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

The entirety of the share capital being present or represented the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;

II. that the capital of the Company is fixed prior to the decision of transferring the registered office at one hundred and ten million euro (110.000.000,- EUR);

III. that the meeting of the board of directors of the Company held in Guernsey on February 22, 2005 and the shareholders of the Company by a resolution dated March 8, 2005, have resolved, that the Company discontinues as a company in Guernsey and shall continue as a company under the laws of Luxembourg and that the registered office and the place of effective management of the Company shall be transferred to Luxembourg;

IV. that it results from the balance sheet of the Company dated as of March 31, 2005 that the assets of the Company amount to eight hundred and eighty-one million thirty-three thousand five hundred thirty-nine euro and eighteen cent (881.033.539,18 EUR), and that it results from the report of the independent auditor KPMG AUDIT, S.à r.l., that, after the transfer, the value of the Company corresponds at least to the share capital of the Company, which currently amounts to one hundred and ten million euro (110.000.000,- EUR).

Copies of the minutes of the meeting of the board of directors, of the written resolution of the shareholders, of the above mentioned balance sheet and of the report from the independent auditor, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities; and

V. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office and place of effective management from Guernsey to Luxembourg, effective as of April 1, 2005, 0.00 a.m., and as a result, change of nationality of the Company to a public limited liability company under the laws of Luxembourg;

2. Continuation of the Company under the form of a Luxembourg public limited liability company («société anonyme») and under the name of HSHN LIMITED S.A. and update and restatement of the Company's articles of association for the compliance with the Laws of Luxembourg;

3. Approval of the financial statements and of the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg public limited liability company;

4. Establishment of the registered office of the Company at L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet;

5. Determination of the number and appointment of the Company's managers as well as of the independent auditor.

These facts exposed and recognised accurate by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company resolve to transfer the Company's registered office and place of effective management of the Company from Guernsey to Luxembourg, effective as of April 1, 2005, 0.00 a.m. As a result of the above, the shareholders resolve to change the nationality of the Company in order to enable the Company to adopt the form of a Luxembourg public limited liability company.

Second resolution

The shareholders of the Company resolve to continue the Company under the form of a Luxembourg public limited liability company and under the name of HSHN LIMITED S.A. and to update and restate the Company's articles of association for the purpose of bringing them in compliance with the Laws of Luxembourg, as follows:

Art. 1. Form and name. There exists a public limited liability company under the laws of Luxembourg and under the name of HSHN LIMITED S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The address of the registered office may be transferred within the boundaries of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company.

Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate object of the Company is the execution of banking and finance activities in any form whatsoever for its own benefit and for the benefit of third parties in Luxembourg and abroad, as well as the execution of all directly or indirectly related operations.

The company may take participations in any enterprise in Luxembourg or abroad and may establish branches.

In general, the Company may carry out any operation which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at one hundred and ten million euro (110.000.000,- EUR) consisting of one hundred and ten million (110.000.000) shares in registered form without a par value.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Notes. If notes are to be issued by the Company, these notes are and will remain in registered form (obligations nominatives) and may under no circumstances be converted into bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of March each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company and who can be divided into A-members and B-members. They shall be elected for a term not exceeding six years.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting.

The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 12. Meetings of the board of directors. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

The board of directors of the Company may, from time to time, appoint any officers of the Company, including one or more general managers, any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operations and management of the Company.

Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors of the Company. Officers need not be but can be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of association, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given by the secretary (if any) or any director to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may also be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for individual meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented and, if applicable, if at least one A-member and one B-member is present or duly represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of the board of directors pro tempore who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 14. Powers of the board of directors. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration within the Company's corporate objects.

The directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by a resolution of the board of directors of the Company.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal or opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal or opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall have to ratify such transaction.

Art. 16. Delegation of powers. The board of directors of the Company may appoint with the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, a managing director (*administrateur-délégué à la gestion journalière*), who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company will be bound, in any circumstances, 1) by the joint signature of any two directors, or if applicable, by the joint signature of one A-director and one B-director of the Company, or 2) by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been duly delegated by the board of directors of the Company.

Art. 18. - Independent external auditor. The annual accounts of the Company shall be supervised by an independent external auditor authorised to practice in Luxembourg. The independent external auditor shall be elected by the board of directors prior to the annual meeting and for the new business year. The board of directors informs the general meeting of the identity of the appointed auditor.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent. (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the board of director of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These articles of incorporation may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

The value of the Company has been determined analogous to Article 26-1 of Companies Act 1915 by the independent external auditor KPMG AUDIT, S.à r.l., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, whose conclusion is as follows:

«Als Schlussfolgerung unserer Prüfung bescheinigen wir hiermit, dass uns keine Umstände bekannt geworden sind, die darauf hindeuten würden, dass der Wert der Gesellschaft nicht mindestens dem Kapital der Gesellschaft nach Sitzverlegung entspricht.»

The report from the independent external auditor, signed ne varietur, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The shareholders of the Company resolve to approve the balance as of March 31, 2005 and to consider it as the opening balance of the Company as a Luxembourg public limited liability company.

Fourth resolution

The shareholders of the Company establish the registered office of the Company at L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Fifth resolution

The shareholders of the Company resolve to fix the number of members of the board of directors to three and to appoint as members of the board of directors for a term of one year:

Mr. Andreas Duden, Moorgate Hall, 155 Moorgate, London EC216UJ (professional address) born in Hamburg on December 28, 1960;

Mr. Wolfgang Dürr, 2, rue Monnet, L-2180 Luxemburg (professional address), born in Iphofen on August 18, 1956;

Mr. Paul Harr, 2, rue Monnet, L-2180 Luxemburg (professional address), born in Nagold, on October 23, 1953.

The shareholders of the Company resolve to authorise the board of directors to appoint Mr. Wolfgang Dürr as a managing director.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1.107.500,-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the German and the English text, the German version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 5 avril 2005, vol. 431, fol. 82, case 3. – Reçu 1.100.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, den 6. April 2005.

C. Mines.

(028793.3/225/537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

MCM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.962.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 mars 2005, à dix heures, au siège de la société que:

Résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve à l'unanimité, de renouveler le mandat de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, soit, Monsieur Joë Lemmer, Monsieur Joseph Hansen et Monsieur Jérôme Bach au poste d'Administrateurs de la société ainsi que Monsieur Julien Bingen au poste de Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2004, qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029091.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FEDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.914.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029105.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

EUROPEAN CAR TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 107.045.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Franck Gunst, cariste-réceptionnaire, né à Elbeuf (France), le 19 août 1969, demeurant à F-38300 Saint-Savin, 9, Impasse les Vignerons de Saint-Martin (France);

2.- Madame Carole Gunst, née Lemaitre, comptable, née à Creil (France), le 30 octobre 1970, demeurant à F-38300 Saint-Savin, 9, Impasse les Vignerons de Saint-Martin (France), ici représentée par Monsieur Franck Gunst, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN CAR TRADING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les prestations de services dans les accessoires de style, tuning et pièces détachées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Franck Gunst, préqualifié, huit cents actions	800
Madame Carole Gunst, née Lemaitre, préqualifiée, deux cents actions	200
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - a) Monsieur Franck Gunst, cariste-réceptionnaire, né à Elbeuf (France), le 19 août 1969, demeurant à F-38300 Saint-Savin, 9, Impasse les Vignerons de Saint-Martin (France);
 - b) Madame Carole Gunst, née Lemaitre, comptable, née à Creil (France), le 30 octobre 1970, demeurant à F-38300 Saint-Savin, 9, Impasse les Vignerons de Saint-Martin (France);
 - c) Monsieur Guy Boccard, négociant en automobiles, né à Bron (France), le 4 septembre 1969, demeurant à F-84320 Entraigues sur Sorgues, 164, Allée Michel Noël Jouffret (France).
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Franck Gunst, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Gunst. F. Gunst, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2005, vol. 531, fol. 20, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028832.3/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

36788

BART INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 78.218.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 avril 2005, au siège de la société que:

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Vincenzo Arnó, Maître en Droit, demeurant à L-2309 Luxembourg, 136, rue Pasteur.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé Monsieur Vincenzo Arnó, achève le mandat de celui qu'il remplace, M. Joë Lemmer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029094.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

MISURF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.690.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 avril 2005, au siège de la société que:

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Mohammed Kara, expert comptable, demeurant à L-8805 Ramrouch, 33, rue Principale.

- Monsieur Alexis de Bernardi, employé privé, demeurant 11, rue Pépin Le Bref à L-1265 Luxembourg.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés, Messieurs Mohammed Kara et Alexis de Bernardi, achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent, Messieurs Joë Lemmer et Jérôme Bach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029096.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

GLENCORE FINANCE (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 92.830.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de sa tenue le 18 mars 2005 que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 18 mars 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Marc Chong Kan. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029123.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BECOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 96.385.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 avril 2005, au siège de la société que:

Deuxième résolution

Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité d'accorder à l'Administrateur démissionnaire décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Federico Innocenti, Maître en sciences économiques, demeurant 36, rue de Luxembourg, à L-8077 Bertrange.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Federico Innocenti, achève le mandat de celui qu'il remplace, M. Joë Lemmer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029100.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**DIATECH A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. SAAR-LOR-LUX IMMOBILIEN & MANAGEMENT A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 70.174.

Im Jahre zwei tausend fünf, den vier und zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SAAR-LOR-LUX IMMOBILIEN & MANAGEMENT A.G., mit Sitz in L-3526 Düdelingen, 112, rue des Minières, H.G.R. Luxemburg Sektion Nummer B 70.174, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Remich residierenden Notar Alphonse Lentz am 8. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 626 vom 19. August 1999.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Ulrike Theobald, Kauffrau, wohnhaft in Rémeldorf (Frankreich).

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach (Luxemburg).

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Matteo Soldani Ginori Bensi, Kaufmann, wohnhaft in Überherrn (Deutschland).

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
- 2.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in DIATECH A.G.
- 3.- Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, der Satzung.
- 4.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-3526 Düdelingen, 112, rue des Minières, nach L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
- 5.- Abänderung von Artikel 1, Absatz 3, der Satzung.
- 6.- Statutarische Ernennungen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 über die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro, das Kapital der Gesellschaft nunmehr ein und dreissig tausend sieben hundert Euro (31.700,- EUR) beträgt und eingeteilt ist in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hun-

dert siebzehn Euro (317,- EUR), und beschliesst Artikel drei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt ein und dreissig tausend sieben hundert Euro (31.700,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert siebzehn Euro (317,- EUR), alle voll eingezahlt.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in DIATECH A.G. abzuändern.

Dritter Beschluss

Gemäss dem vorhergehenden Beschluss wird Artikel eins, Absatz eins, der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1. (Absatz 1).** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung DIATECH A.G.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-3526 Düdelingen, 112, rue des Minières, nach L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon, zu verlegen.

Fünfter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss wird Artikel eins, Absatz zwei, der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1. (Absatz 2).** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates abzurufen, nämlich Herr Hermann Tintinger, Herr Egon Tintinger und Frau Ulrike Theobald.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zu neuen Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- a) Frau Ulrike Theobald, Kauffrau, geboren in Saarlouis (Deutschland), am 16. April 1958, wohnhaft in F-57320 Rémeidorff, 2a, rue de la Vieille Forge (Frankreich);
- b) Herr Matteo Soldani Ginori Bensi, Kaufmann, geboren in Fiesole (Italien), am 20. August 1985, wohnhaft in D-66802 Überherrn, Am Steinekreuz 15 (Deutschland);
- c) Frau Ruth Theobald, Kauffrau, geboren in Völklingen (Deutschland), am 2. mai 1928, wohnhaft in D-66802 Überherrn, Am Steinekreuz 15 (Deutschland).

Ihr Mandat endet während der jährlichen Generalversammlung von 2010.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat der Gesellschaft Frau Ulrike Theobald, vorgeannt, zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat des Kommissars der Gesellschaft, nämlich Herr Albrecht Theobald, Buchhalter, geboren in Saarlouis (Deutschland), am 27. September 1951, wohnhaft in D-40210 Düsseldorf, Am Bonnehof 12 (Deutschland), bis zur jährlichen Generalversammlung von 2010 zu verlängern.

Verwaltungsratssitzung

Der beschlussfähige Verwaltungsrat ernennt mit der Ermächtigung der Generalversammlung Frau Ulrike Theobald, vorgeannt, zur Delegierten des Verwaltungsrates mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift zu verpflichten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, U. Theobald, M. Soldani Ginori Bensi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2005, vol. 531, fol. 23, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. April 2005.

J. Seckler.

(028843.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

VEGA NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 101.149.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 avril 2005, au siège de la société que:

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Vincenzo Arnó, Maître en Droit, demeurant à L-2309 Luxembourg, 136, rue Pasteur.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Vincenzo Arnó, achève le mandat de celui qu'il remplace, M. Joë Lemmer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029103.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

VISON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029108.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

CLAY TILES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.703.150,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.337.

Le siège social de l'associé LUX TILES, S.à r.l., est désormais sis au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

P. Kotoula

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029109.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

KI & CO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.251.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KI, S.à r.l.

Le Conseil de Gérance

R. Meister / Y. Cacclin

(028762.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SEMATRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.463.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 avril 2005, au siège de la société que:

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Régis Donati, expert comptable, demeurant à F-Villerupt, 13, rue René Cassin.
- Monsieur Federico Innocenti, Maître en sciences économiques, demeurant 36, rue de Luxembourg, à L-8077 Bertrange.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés, Messieurs Régis Donati et Federico Innocenti, achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent, Messieurs Joë Lemmer et Jérôme Bach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029117.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 94.752.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 avril 2005, au siège de la société que:

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Régis Donati, expert comptable, demeurant à F-Villerupt, 13, rue René Cassin.
- Monsieur Federico Innocenti, Maître en sciences économiques, demeurant 36, rue de Luxembourg, à L-8077 Bertrange.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés, Messieurs Régis Donati et Federico Innocenti, achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent, Messieurs Joë Lemmer et Jérôme Bach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029126.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BRACK SER CONSULTING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.796.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 28 mars 2005 que le gérant B actuel, M. Shimon Weintraub, avec adresse au 28, Bezalel Street, Ramat Gan, a été changé, avec effet au 1^{er} avril 2005, et remplacé par M. Peter Blauw, avec adresse professionnelle au 59, Haaksbergweg, 1101 BR Amsterdam, avec effet au 1^{er} avril 2005.

Luxembourg, le 28 mars 2005.

R. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028973.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PARCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 98.291.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mars 2005 au siège social

L'assemblée accepte les démissions de M. Jean-Pierre Verlainne, de Mme Daniela Matiz et de M. Lino Berti de leurs fonctions d'administrateurs de la société et les remercie pour leur activité.

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée décide de réduire avec effet immédiat le nombre d'administrateurs de la société de cinq à trois.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat: Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, né le 6 mai 1964, résidant à Luxembourg,

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au n° 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.833.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PARCOFIN S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029167.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.887.

Il est à rappeler qu'en date du 7 décembre 2001:

- Le capital social a été converti en EUR et porté à EUR 348.000,- représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale.

- Le siège social a été transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Jacques Loesch, a démissionné de son poste d'administrateur.

- Monsieur Maurice Hauptert a démissionné de son poste de commissaire aux comptes.

Il est également à noter qu'en date du 20 mai 2003:

- Monsieur Marc Lamesch a démissionné de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029196.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

PROPERTY LANGENFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.538.

In the year two thousand and five, on the tenth day of the month of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SN PROPERTIES, S.à r.l. (previously SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104.544,

hereby represented by Mr. Koen Van Baren, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given on 10 March 2005.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of PROPERTY LANGENFELD, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated under the name of MONAEL INVESTMENTS, S.à r.l., by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, of 2 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The Company's articles of

incorporation have been amended by a deed of Maître Tom Metzler, notary prenamed, of 17 December 2004, not yet published.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, subject to a share premium amounting to two hundred twenty-seven thousand nine hundred five Euro (EUR 227,905);

2. To issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3. To accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and the payment of a share premium amounting to two hundred twenty-seven thousand nine hundred five Euro (EUR 227,905.-) by SN PROPERTIES, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104544, acting in its capacity of subscriber (the «Subscriber»), by a contribution in cash;

4. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3);

5. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as certified auditor («réviseur d'entreprises») of the Company;

6. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, subject to a share premium amounting to two hundred twenty-seven thousand nine hundred five Euro (EUR 227,905.-), the whole to be fully paid up through a cash contribution.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, on payment of the before said share premium.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Koen Van Baren, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney-in-fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given on 10 March 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to one (1) new share of the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), and to pay the share premium amounting to two hundred twenty-seven thousand nine hundred five Euro (EUR 227,905.-).

This share premium is allocated to a share premium account.

The share and the share premium are wholly paid-up by a contribution in cash of an amount of two hundred twenty-eight thousand five Euro (EUR 228,005.-), which is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and the payment of a share premium amounting to two hundred twenty-seven thousand nine hundred five Euro (EUR 227,905.-) by the Subscriber by a contribution in cash.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) represented by 126 (one hundred twenty-six) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.178, as certified auditor («réviseur d'entreprises») of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand seven hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SN PROPERTIES, S.à r.l. (anciennement SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.544,

ici représentée par Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2005.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de PROPERTY LANGENFELD, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée sous le nom de MONAEL INVESTMENTS, S.à r.l., par un acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 2 décembre 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Tom Metzler, notaire prénommé, le 17 décembre 2004, en cours de publication.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à deux cent vingt-sept mille neuf cent cinq euros (EUR 227.905,-);

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) et du paiement d'une prime d'émission s'élevant à deux cent vingt-sept mille neuf cent cinq euros (EUR 227.905,-) par SN PROPERTIES, S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.544, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), avec paiement par contribution en espèces;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3);

5. Nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg comme réviseur d'entreprises de la Société;

6. Divers;

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à deux cent vingt-sept mille neuf cent cinq euros (EUR 227.905,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de cent vingt-cinq (125) parts sociales à cent vingt six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, moyennant paiement de la prime susmentionnée.

Souscription

Ensuite, Monsieur Koen Van Baren, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur susmentionné, en vertu de la procuration donnée le 10 mars 2005.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et payer la prime d'émission s'élevant à deux cent vingt-sept mille neuf cent cinq euros (EUR 227.905,-).

La totalité de cette prime d'émission est affectée à compte prime d'émission.

La part sociale ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent vingt-huit mille cinq euros (EUR 228.005,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et le paiement de la prime d'émission s'élevant à deux cent vingt-sept mille neuf cent cinq euros (EUR 227.905,-), par le souscripteur par une contribution en espèces.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cent euros) représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.178, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Van Baren, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2005, vol. 531, fol. 15, case 12. – Reçu 2.280,05 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028854.3/231/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

DE MELLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.334.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE MELLO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.334, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1260 du 9 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Kremer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du régime actuel de signature.
2. Modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.
3. Augmentation du nombre des administrateurs à cinq et nomination de Messieurs Johannes Nicolaas Augustinus (Hans) Van Bennekom et Wilhelmus Herremanus Maria In Den Bosch comme nouveaux administrateurs de la société.
4. Réorganisation des pouvoirs de signature.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à cinq et de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Johannes Nicolaas Augustinus (Hans) Van Bennekom, né à Hoorn (Pays-Bas), le 12 août 1959, demeurant à NL-1251 ZS Laren, Steffenskamp 16 (Pays-Bas);

b) Monsieur Wilhelmus Herremanus Maria In Den Bosch, né à Haarlem (Pays-Bas), le 8 février 1949, demeurant à NL-2215 BN Voorhout, Dragonweg 4 (Pays-Bas);

et de confirmer Messieurs Gérard Iwema, Christian Bühlmann et Christophe Antinori comme administrateurs de la société.

Le mandat des nouveaux administrateurs finira avec le mandat des autres administrateurs en fonction le 22 septembre 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature des administrateurs comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

Messieurs Gérard Iwema, Johannes Nicolaas Augustinus (Hans) Van Bennekom et Wilhelmus Herremanus Maria In Den Bosch;

Administrateurs de catégorie B:

Messieurs Christian Bühlmann et Christophe Antinori.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise (follows the English version):

In the year two thousand and five, on the seventeenth of March.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company (société anonyme) DE MELLO HOLDING S.A., with registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 103.334, incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of September 2004, published in the Mémorial C number 1260 of the 9 of December 2004.

The meeting is presided by Mr. Christian Bühlmann, companies director, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The chairman appoints as secretary Mr. Claude Kremer, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alexandre Taskiran, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Change of the present system of signature.
2. Amendment thereto of the last paragraph of article 7 of the articles of association.
3. Increase of the number of directors from three to five and nomination of Messrs. Johannes Nicolaas Augustinus (Hans) Van Bennekom and Wilhelmus Herremanus Maria In Den Bosch as new directors of the company.
4. Reorganization of the powers of signature.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to change the present system of signature of the directors of the company, which will henceforth be bound by the joint signature of one director of category A and by one director of category B.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the last paragraph of article seven of the articles of association to give it the following wording:

«**Art. 7. (Last paragraph).** The company will be bound by the joint signature of one director of category A and by one director of category B.»

Third resolution

The meeting decides to increase the number of directors of the company from three to five and to appoint as new directors of the company:

a) Mr. Johannes Nicolaas Augustinus (Hans) Van Bennekom, born in Hoorn (The Netherlands), on the 12th of August 1959, residing in NL-1251 ZS Laren, Steffenskamp 16 (The Netherlands);

b) Mr. Wilhelmus Herremanus Maria In Den Bosch, born in Haarlem (The Netherlands), on the 8th of February 1949, residing in NL-2215 BN Voorhout, Dragonweg 4 (The Netherlands);

and to confirm Messrs. Gérard Iwema, Christian Bühlmann and Christophe Antinori as directors of the company.

The mandate of the new directors will expire with the mandate of the other directors in function on the 22nd of September 2010.

Fourth resolution

The meeting decides to reorganize the powers of signature of the directors as follows:

Directors of category A:

Messrs. Gérard Iwema, Johannes Nicolaas Augustinus (Hans) Van Bennekom and Wilhelmus Herremanus Maria In Den Bosch;

Directors of category B:

Messrs. Christian Bühlmann and Christophe Antinori.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Bühlmann, C. Kremer, A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2005, vol. 531, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028879.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

UNIROSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. GENSEB GENERALI & SEB RISK SERVICES S.A.).
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.370.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} mars 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

UNIROSE INTERNATIONAL S.A., (anc. GENSEB GENERALI & SEB RISK SERVICES S.A.), Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029169.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SURF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.010.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

En remplacement de Messieurs Claude Schmitz et Edmond Ries, administrateurs démissionnaires.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg;

- En remplacement de Monsieur Marc Lamesch, commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029170.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ELECTRICITE DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 102.381.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour ELECTRICITE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(028781.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

EUROPROP LUXEMBOURG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.155.

Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Eirik Noss Nestegard, directeur, demeurant à Oslo (Norvège), Fr. Nansensvei 36, Président;
- Monsieur Egil A. Braathen, directeur, demeurant à Appenzell (Suisse), Ronis 5;
- Monsieur Jens Petter Rønning, general manager, demeurant à Oslo (Norvège), Hoffsjef Løvenskiolds vei 29B.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029171.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FILIARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 62.397.

Résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 mars 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'exercice 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles,
- M. Gérard Matheis, conseil économique,
- M. Eric Magrini, conseil.

Tous les administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour FILIARIS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029178.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FILIARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 62.397.

Constituée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 226 du 8 avril 1998, acte modifié par-devant le même notaire en date du 14 janvier 2002, acte publié au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002. Le capital a été converti en EUR en date du 30 novembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 482 du 27 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILIARIS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(029179.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FILIARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 62.397.

Constituée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 226 du 8 avril 1998, acte modifié par-devant le même notaire en date du 14 janvier 2002, acte publié au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002. Le capital a été converti en EUR en date du 30 novembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 482 du 27 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILIARIS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(029180.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

EUROPEAN FEDERATION OF RAILWAYS TRACKWORKS CONTRACTORS,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

Les soussignés:

- M. Jeremy Candfield,
- M. Jorge Miarnau Monserrat,
- M. Rolando Naggar.

Agissant en leurs qualités de président, vice-président et secrétaire général de la prédite association sans but lucratif. Décident de transférer le siège social de la prédite société de Rodange à Pétange, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

L'adresse du siège est: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

Pétange, le 21 mars 2005.

J. Candfield / J. M. Monserrat / R. Naggar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029298.3/207/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

SOCAMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.322.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCAMIL S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.322), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 20 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 298 du 19 juin 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph Gloden en date du 17 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 404 du 21 août 1996,

la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise par le conseil d'administration en date du 29 décembre 1999, dont l'extrait afférent a été publié au Mémorial C numéro 132 du 9 février 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C numéro 887 du 17 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Héléne Zaleski, administrateur de société, demeurant à Forest/Bruxelles, (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la date statutaire d'approbation des comptes, celle-ci étant désormais fixée au 3^{ème} jeudi du mois de juin à 11 heures.

2. Modification subséquente de l'article 16, alinéa 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.»

3. Nomination d'un nouvel Administrateur.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date statutaire d'approbation des comptes qui se tiendra désormais le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 11 heures, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article seize (16) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. (premier alinéa).** L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateur de 3 à 4 et de nommer Monsieur Gianni Mancini, consultant, né à Mons, (Belgique), le 21 juin 1962, demeurant à B-7080 Frameries (Ht), 32, rue Jean Volders, (Belgique) comme nouvel administrateur.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction, à savoir lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Zaleski, A. Zinni, F. Winandy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2005, vol. 531, fol. 23, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028880.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LUVENCA S.A., Société Anonyme,
(anc. UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A.).
Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.089.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.089, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 1996, publié au Mémorial C numéro 256 du 25 mai 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Isaac, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort.

Le président désigne comme secrétaire Madame Enid Isaac-Muirhead, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco Bettella, ingénieur, demeurant à Padoue (Italie).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en LUVENCA S.A.
- 3.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro, le capital de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) et décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LUVENCA S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUVENCA S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Isaac, E. Isaac-Muirhead, F. Bettella, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2005, vol. 531, fol. 27, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028934.3/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SEVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.421.

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEVE S.A., ayant son siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 26, route du Vin, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.421), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1164 du 14 décembre 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 24 du 10 janvier 2003,

ayant un capital social souscrit fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) et se trouve représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Legrand, journaliste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Legrand, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis de Gendt, économiste, demeurant à F-Metz.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-5405 Bech-Kleinmacher, 26, route du Vin, à L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5405 Bech-Kleinmacher, 26, route du Vin, à L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2 (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Legrand, M. Legrand, D. de Gendt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2005, vol. 531, fol. 19, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2005.

J. Seckler.

(028962.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

B03 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.270.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour B03 S.A.

Signature

(028784.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SVELT'HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 144, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.703.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour SVELT'HOUSE S.A.

Signature

(028785.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

JACMEL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 78.084.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(028786.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LATEENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 21, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 37.744.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour LATEENA, S.à r.l.

Signature

(028789.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FENSTER-ECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.039.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour FENSTER-ECK, S.à r.l.

Signature

(028790.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

NICOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.578.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour NICOMA, S.à r.l.

Signature

(028792.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

CONSTRUCTION NICO MARECHAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.178.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour CONSTRUCTION NICO MARECHAL, S.à r.l.

Signature

(028794.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

INM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.807.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour INM, S.à r.l.

Signature

(028796.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

COMAKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.094.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour COMAKO, S.à r.l.

Signature

(028798.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3228 Bettembourg, Z.I. du Scheleck.
R. C. Luxembourg B 92.364.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour BUROLUX S.A.

Signature

(028799.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

TECHNI CONCEPT MENUISERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.584.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour TECHNI CONCEPT MENUISERIE, S.à r.l.

Signature

(028801.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

SYMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 28, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.375.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour SYMAS S.A.

Signature

(028802.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

UESPELTER SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 44, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 69.861.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 avril 2005.

Signatures.

(028820.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

MASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 96.156.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028896.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

BRACK SER REAL ESTATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.795.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 28 mars 2005 que le gérant B actuel, M. Shimon Weintraub, avec adresse au 28, Bezalel Street, Ramat Gan, a été changé, avec effet au 1^{er} avril 2005, et remplacé par M. Peter Blauw, avec adresse professionnelle au 59, Haaksbergweg, 1101 BR Amsterdam, avec effet au 1^{er} avril 2005.

Luxembourg, le 28 mars 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028975.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PERFORMA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.407.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029015.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

LES MARES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 107.038.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2. La société anonyme VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LES MARES INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, précède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. La société anonyme C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	999
2. La société anonyme VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, une action	1
Total: mille cinq cents parts sociales.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Dominique Delaby, comptable, né à Marcq-en-Baroeul (France), le 8 avril 1955, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois;
 - b) Madame Laurence Thonon, employée, née à Arlon (Belgique), le 12 juin 1973, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois;
 - c) La société anonyme C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter (R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.684).
3. Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme VERICOM S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois (R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.203).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
5. Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
6. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Delaby, Y. Hell, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2005, vol. 531, fol. 21, case 7. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028795.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

APPI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 41, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 45.283.

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Eschette, employé privé, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.
2. Monsieur Manuel Le de Figueiredo, ouvrier, demeurant à Luxembourg, 9, rue Fernand d'Huart, ici représenté par Monsieur Patrick Eschette, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
3. Madame Anne Hubert, infirmière, demeurant à L-2533 Luxembourg, 11, rue de la Semois, ici représentée par Monsieur Alexandre Blaas, employé privé, demeurant à L-2533 Luxembourg, 11, rue de la Semois, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée APPI LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-5231 Sandweiler, 25A, rue d'Itzig, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.283), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 576 du 4 décembre 1993, que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 29 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 341 du 25 juillet 1995,
 - en date du 8 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 637 du 14 novembre 1997,
- que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 711 du 2 octobre 1998, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 903 du 13 juin 2002.
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
 - Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à la cession de parts sociales du 1^{er} décembre 2003, Madame Fatima Nobrega de Sousa, employée privée, demeurant à L-3870 Schiffange, 21, Cité am Paerchen, a cédé ses 125 parts sociales à Monsieur Manuel Le de Figueiredo, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de parts sociales ci avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, lesquelles sont réparties comme suit:

1. Monsieur Patrick Eschette, employé privé, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles, deux cent cinquante parts sociales	250
2. Monsieur Manuel Le de Figueiredo, ouvrier, demeurant à Luxembourg, 9, rue Fernand d'Huart, cent vingt-cinq parts sociales	125
3. Madame Anne Hubert, infirmière, demeurant à L-2533 Luxembourg, 11, rue de la Semois, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5231 Sandweiler, 25A, rue d'Itzig, à L-1870 Luxembourg, 41, Kohlenberg, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la 2 phrase de l'article treize (13) des statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Eschette, A. Blaas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2005, vol. 531, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2005.

J. Seckler.

(028978.3/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

IKOGEST, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 31.721.

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IKOGES, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31.721, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 53 du 14 février 1990,

et dont le capital social a été converti et augmenté à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (24,80 EUR), suivant décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du 27 février 2002, dont un extrait du procès-verbal été publié au Mémorial C numéro 1039 du 8 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard Lux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydia Thilgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, à L-8070 Bertrange, Atrium Business Park, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, à L-8070 Bertrange, Atrium Business Park, 31, Zone d'Activités Bourmicht, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (Alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.
Signé: Ed. Lux, Er. Lux, L. Thilgen, J. Seckler.
Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2005, vol. 531, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2005.

J. Seckler.

(028976.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 98.931.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

J. Elvinger

Notaire

(029065.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

FORTIS L FIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.443.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

J. Elvinger

Notaire

(029071.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**AF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. AF INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.596.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AF INTERNATIONAL HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 92.596, et fut constituée originairement sous la dénomination de MBA INTERNATIONAL HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 442 du 23 avril 2003.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte notaire instrumentaire, en date du 8 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 304 du 16 mars 2004, acte changement la raison sociale de la Société en AF INTERNATIONAL HOLDING S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle AF INTERNATIONAL HOLDING S.A. en AF INTERNATIONAL S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1^{er} des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

2.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet les services de marketing et de prospection de marchés.

La société pourra en outre procéder à des opérations d'achat, de vente et de mise en valeur d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans les autres pays membres de l'union européenne.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle AF INTERNATIONAL HOLDING S.A. en AF INTERNATIONAL S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article premier des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article premier des statuts aura donc la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée AF INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet les services de marketing et de prospection de marchés.

La société pourra en outre procéder à des opérations d'achat, de vente et de mise en valeur d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans les autres pays membres de l'union européenne.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.M. Debaty, D. Caviglia, R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2005, vol. 891, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2005.

J.-J. Wagner.

(029006.3/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**AF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. AF INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 92.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2005.

J.-J. Wagner.

(029007.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**AF INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. AF INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 92.596.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AF INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 92.596, et fut constituée originellement sous la dénomination de MBA INTERNATIONAL HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 442 du 23 avril 2003.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte notaire instrumentaire, en date du 31 décembre 2004, sa publication au Mémorial C en cours.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ole Sorensen, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Annulation de la résolution prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 31 décembre 2004, ayant décidé la modification de la dénomination sociale en AF INTERNATIONAL S.A. et de la modification correspondante de l'article premier des statuts de la Société.

2.- Décision que l'article premier des statuts de la Société sera remodifié et aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée AF INTERNATIONAL HOLDING S.A.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler la résolution prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 31 décembre 2004, ayant décidé le changement de la dénomination sociale de la Société en AF INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Suite à cette résolution prise ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que l'article premier des statuts sera de nouveau modifié et aura finalement la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée AF INTERNATIONAL HOLDING S.A.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Debaty, O. Sorensen, R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-Sur-Alzette, le 2 mars 2005, vol. 891, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(029012.3/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**AF INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.
(anc. AF INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(029013.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

HAPPY DAYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 94.626.

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

La société anonyme de droit suisse TWENTY ONE S.A., avec siège social à CH-1700 Fribourg, 20, route de Beaumont, inscrite au Registre de Commerce de Fribourg, sous le numéro 01906/1999,

ici représentée par Madame Christine Eltschinger, administratrice de sociétés, demeurant à CH-1636 Broc, 5, route des Moulins, (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès-qualité, a requis le notaire instrum en taire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HAPPY DAYS, S.à r.l., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.626), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 858 du 21 août 2003,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2004, publié au Mémorial C numéro 409 du 16 avril 2004.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le conseil et la prestation de services dans les domaines du marketing, de la promotion commerciale et plus largement de la publicité et des arts graphiques.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Etschinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2005, vol. 531, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2005.

J. Seckler.

(028977.3/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**SOTRAI, SOCIETE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 5.539.

1. Le siège social de la société est fixé à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
2. Suite au décès d'un des associés, les parts sociales de la société sont détenues par:

M. Hulster Didier, demeurant à L-8311 Capellen	0,5 part
M. Hulster Thierry, demeurant à L-8311 Capellen	0,5 part
Mme Hulster Charlotte, demeurant à B-4900 Spa	1 part
TRANSEUROPEAN CONTAINERS AND TRUCKING ORGANISATION S.A., avec siège à B-2030 Antwerpen	98 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOTRAI, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029316.3/1261/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

EURO ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 68.804.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030183.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

COLLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, rue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 53.194.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030190.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.